



Orange est il en infraction ?

Par **keijido**, le **14/01/2011** à **07:33**

Bonjour,

Récemment j'ai lu un article sur la fameuse loi châtel disant qu'au bout de douze mois chez son opérateur téléphonique, le client pouvait résilier son abonnement via cette loi.

De plus, ils disaient aussi que l'opérateur avait l'obligation d'indiquer sur toutes les factures de ses clients, le temps qu'il restait jusqu'à la fin du contrat.

Hors, j'ai regardé avec attention ma dernière facture et nulle part il apparaît une date qui m'indique la fin de mon contrat avec ORANGE...

Ces derniers sont ils en infraction et est ce un motif valable de résiliation d'abonnement sans avoir à engager de frais ?

Merci d'avance !